



Mots. Les langages du politique

85 | 2007

Violence et démocratie en Amérique latine

Négociier, célébrer et commémorer la paix au Salvador

David Garibay



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mots/1183>

DOI : [10.4000/mots.1183](https://doi.org/10.4000/mots.1183)

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2007

Pagination : 65-79

ISBN : 978-2-84788-113-4

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

David Garibay, « Négociier, célébrer et commémorer la paix au Salvador », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 85 | 2007, mis en ligne le 01 novembre 2009, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/1183> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.1183>

Négocier, célébrer et commémorer la paix au Salvador

Le 16 janvier 2007, le Salvador fête le 15^e anniversaire de l'accord de paix signé à Mexico entre le gouvernement salvadorien et le *Frente Farabundo Martí para la Liberación nacional* (FMLN). Ce texte met fin à douze ans d'une guerre civile entre un régime soutenu par les États-Unis et une guérilla révolutionnaire. Le conflit a fait près de 80 000 victimes, dont deux tiers civiles, et un million de déplacés, dans un pays de 5,5 millions d'habitants. Outre le cessez-le-feu, la démobilisation de la guérilla, la réduction de moitié des effectifs de l'armée, la dissolution des bataillons anti-insurrectionnels et des unités de police militaire, la création d'une nouvelle police civile et des mesures de réinsertion pour les anciens combattants, le texte prévoit des réformes politiques et la création d'une Commission de la vérité.

D'un point de vue militaire et politique, l'accord se solde par un succès. Aucun affrontement n'a lieu après le cessez-le-feu et, en dépit de tensions, la démobilisation des deux bords est effective. À la suite de la réussite électorale du parti issu de la guérilla, le panorama partisan est aujourd'hui polarisé selon le clivage qui était au cœur du conflit, sans que cela ne remette pour autant en question la paix. Le parti *Alianza republicana nacionalista* (Arena) représente les intérêts des secteurs les plus modernes de l'élite économique, tout en obtenant un soutien électoral important, en faisant la synthèse entre des orientations politiques sécuritaires, un néolibéralisme économique et une politique étrangère alignée sur Washington. Le FMLN, devenu parti, assume sa continuité avec l'organisation armée et affiche ses orientations révolutionnaires et socialistes. Arena a remporté haut la main toutes les élections présidentielles depuis 1989, mais les deux partis sont à égalité à l'Assemblée législative depuis 1997 et le FMLN gouverne les principales villes du pays.

Dans ce contexte de forte polarisation politique héritée de la période de la guerre civile, ils s'avèrent particulièrement intéressants d'analyser comment, depuis quinze ans, ces deux formations évoquent, dans leurs discours, le conflit armé et sa résolution négociée, et quelle importance ils accordent à ces deux éléments dans la vision de leur trajectoire partisane et de leur identité militante.

En effet, ces partis sont à la fois issus du clivage de la guerre civile et acteurs du processus de paix. Or, tous deux entretiennent une mémoire militante du conflit armé qui influence leur interprétation des accords de paix. Afin d'étudier la manière dont les deux principaux partis utilisent la référence au conflit et à sa résolution, l'analyse de discours aborde trois étapes de cette évolution à partir de trois corpus, les textes officiels des accords de paix, puis les allocutions prononcées à l'occasion de leur signature par les plus hauts responsables de deux camps, et enfin les discours produits à l'occasion des commémorations récentes de ces mêmes accords. Ce corpus comprend plusieurs genres de discours associés à des dispositifs de communication relativement proches : des textes à caractère officiel dont le contenu a été négocié sous l'égide d'acteurs internationaux, des discours de célébration, puis des discours de commémoration (Maingueneau, 2005). Les contraintes institutionnelles s'avèrent fortes sur les deux premiers, plus relâchées sur les derniers ; les trois genres renvoient cependant à des pratiques verbales à la fois codifiées et routinisées.

L'analyse des textes des accords de paix permet, en effet, de voir comment y est défini le conflit armé, mais également comment sont présentées ses raisons et ses conséquences. Ces textes sont le résultat de longues et délicates négociations, et les termes employés ont été choisis pour leur caractère le plus neutre et le moins polémique possible. Or, ce choix peut être analysé comme une stratégie discursive d'euphémisation non seulement de l'affrontement armé mais surtout de la violence dans son ensemble : la réalité concrète du conflit est occultée afin de ne pas donner prise à une contestation du texte par l'une des parties.

Du fait de cette situation, les deux anciens belligérants cherchent, dès la célébration de l'acte de signature de la paix, à imposer leur interprétation particulière des textes et plus largement du processus en cours. À l'occasion de la cérémonie de signature, le 16 janvier 1992, les interventions des deux parties s'inscrivent dans le cadre d'une interprétation consensuelle : les accords de paix seraient l'instrument permettant de dépasser non seulement le conflit armé (caractérisé par le recours à la violence politique), mais également ses causes (l'absence de libertés politiques, les inégalités sociales). Pourtant, derrière cet affichage, la manière d'évoquer les attentes exprime la recherche de nouveaux positionnements dans un champ politique en plein bouleversement. On passe ici d'un discours de type quasi diplomatique à un discours partisan en gestation.

Enfin, le troisième et dernier moment de l'analyse est constitué par l'étude des commémorations récentes, de 2002 à 2007, des anniversaires de la signature des accords, qui marquent l'imposition d'une interprétation clairement partisane. La paix, lue à l'aune des affrontements électoraux des années 2000, devient l'occasion de récriminations réciproques, qui conduiront le gouvernement à annuler en 2006 les célébrations pour les rétablir à l'occasion

du quinzième anniversaire en 2007. Au contraire, pour le FMLN, le maintien d'une contre-commémoration témoigne de sa capacité à investir une mémoire partisane du conflit armé au service de son évolution militante, dans laquelle la rhétorique de la mobilisation, hier armée et aujourd'hui électorale, sert de fil conducteur (Lavabre, 1993).

Négocier la paix en écartant le conflit

L'analyse de l'ensemble des accords de paix permet de comprendre comment y est présenté le conflit que ces textes prétendent résoudre. La négociation, qui dure de septembre 1989 à décembre 1991, sans cessez-le-feu, se fait sur la base d'accords thématiques partiels dont les acquis sont intégrés dans l'accord final¹. Cette progression permet de montrer l'évolution des termes employés et la rapide imposition d'une volonté d'éviter toute référence au vocabulaire martial. Pendant la négociation, chaque partie essaie d'imposer non seulement ses priorités, mais surtout sa compréhension de la situation, dans une approche où l'autre acteur est considéré comme illégitime. Ainsi, lors de l'une des premières rencontres, chaque partie donne son interprétation du conflit. Le vocabulaire utilisé rend compte de la distance qui les sépare (voir encadré) : pour le gouvernement, les hostilités sont définies d'abord et avant tout par des actions (« agressions », « actes hostiles », « actions psychologiques, armées et conspiratives » contre un « régime de droit »), les auteurs étant laissés dans le flou. Par contre, la guérilla identifie d'abord les auteurs des hostilités, l'État et les forces armées, qui commettent contre les citoyens des « mesures répressives », des « violations des droits de l'homme », et dont le comportement se résume à la « restriction des libertés démocratiques » dans une situation d'« impunité » :

La délégation gouvernementale, à partir de l'affirmation qu'il existe un régime de droit et qu'il convient d'en assurer la sécurité, comprend les hostilités comme toute agression ou acte hostile qui affecte la vie nationale dans les domaines politique, économique, social et militaire à travers des actions et des techniques psychologiques, armées et conspiratives contre tout objectif civil et militaire et particulièrement les actions, sabotages et hostilités qui affectent la population civile. Le FMLN comprend les hostilités non seulement comme un affrontement militaire

1. Le corpus de cette partie est constitué par les textes du processus de négociation entre le gouvernement et le FMLN : accord de Mexico de septembre 1989 et accord de San José de Costa Rica d'octobre 1989 initiant le processus, accord de Genève d'avril 1990 sur les objectifs de la négociation, accord de Caracas de mai 1990 sur l'agenda, accord de San José de juillet 1990 sur les droits de l'homme, accord de Mexico d'avril 1991 sur les réformes politiques et la Commission de la vérité, accord de New York de septembre 1991 sur l'armée, la police et les terres, accord de New York de décembre 1991 sur les dispositions finales, et accord final signé le 16 janvier 1992 à Mexico. Le corpus est constitué de 39 000 mots. Les extraits, référencés par le lieu et la date de signature de l'accord, sont des traductions françaises personnelles des versions espagnoles, consultables sur <http://www.nacionesunidas.org.sv>

entre les parties, mais également comme des actes d'hostilité de l'État et des forces armées contre les citoyens, exprimés à travers des mesures répressives, des violations des droits de l'homme, des restrictions aux libertés démocratiques, l'existence d'une impunité des autorités civiles et militaires et tout type d'actes qui contribuent à générer des mécanismes d'autodéfense qui conduisent à la violence sociale et militaire de la société. (San José, 1989)

Pour éviter de donner prise à des interprétations partisans, les représentants des Nations unies vont chercher par la suite à éviter, dans la formulation des accords, tout terme qui puisse prêter à controverse, dans un contexte rendu d'autant plus difficile que l'avancée de la négociation suppose une forme d'équilibre militaire qu'il est impossible de rendre explicite. La volonté de neutralisation à l'œuvre dans les textes des accord de paix est particulièrement manifeste : les textes font l'usage le plus limité possible de termes renvoyant à la confrontation militaire et ne vont jamais chercher à caractériser le conflit, à évoquer ses causes ou à rappeler ses conséquences.

Les lexies *guerre*² et *guerre civile* ne sont jamais mentionnées dans les accords de paix. *Guerre* n'apparaît qu'à six reprises dans tout le corpus et exclusivement dans des contextes qui ne renvoient pas à la situation d'affrontement, comme les *blessés de guerre* (New York, 1991), ou bien à plusieurs reprises dans le statut de la nouvelle police civile. Cette absence est explicable dans un accord de paix pour lequel les Nations unies ont un rôle en matière d'encadrement et de médiation du processus. En droit international, la lexie *guerre civile* n'a juridiquement aucune signification, et ce sont davantage les expressions comme *conflit armé interne* ou *conflit interne* qui sont utilisées, en particulier depuis la convention de Genève. Les accords emploient la lexie *conflit armé*, qui apparaît dès le premier texte dans la présentation de l'objectif général de la négociation :

Le gouvernement et le FMLN dialogueront dans un effort de rapprochement par la négociation afin de mettre fin par la voie politique au conflit armé dans le délai le plus court possible, de favoriser la démocratisation du pays et de réunifier la société salvadorienne. (Mexico, 1989.)

Cet usage dans le texte initial impose le recours à cette lexie dans tous les accords suivants.

Dans l'ensemble du corpus, le terme *conflit* apparaît à 25 reprises, dont 19 dans la lexie *conflit armé*. Il est également présent sous sa forme adjectivée *conflictuel*, mais avec un usage particulier : les 18 occurrences sont toutes liées à la lexie *zones conflictuelles*, employée pour désigner les régions affectées par le conflit armé. Le terme, comme substantif ou adjectif, n'est jamais défini, et aucune précision n'est apportée sur ce qui le caractérise (pertes humaines,

2. Pour l'ensemble de cet article, le décompte des occurrences inclut le terme et ceux de sa famille lexicale.

déplacement de populations, destructions d'infrastructures, etc.). Ses occurrences évoquent sa fin ou sa conclusion, ou bien permettent de rendre compte de situations exceptionnelles qui vont se terminer avec la paix : la réduction des effectifs de l'armée est effectuée seulement parce que le conflit armé a nécessité une augmentation des effectifs et « concerne les unités créées comme conséquence du conflit » (Mexico, 1992).

Le même constat peut être fait sur l'usage d'autres termes du champ lexical de la guerre. *Affrontement* et *hostilités* sont présents respectivement dans 21 et 14 occurrences, mais pour évoquer la fin du conflit : parmi les 21 occurrences du premier, 19 concernent la lexie *fin de l'affrontement armé* et une *fin de l'affrontement militaire* ; quant à *hostilités*, la totalité des occurrences concerne la lexie *fin des hostilités*. Aucun autre terme renvoyant au champ lexical de la guerre n'est employé (comme *belligérant*, *ennemi*, *adversaire* et particulièrement *guérilla* ou *guérillero*). Le seul terme présent est celui de *combattant* (17 occurrences), qui identifie les membres armés du FMLN ; mais dans la moitié des cas, c'est sous la forme *ancien combattant*.

Les textes n'évoquent à aucun moment les effets directs du conflit (pertes humaines, déplacements, etc.). Le recours au terme *violence* aurait pu rendre compte des effets du conflit sans qu'il constitue une mise en accusation particulière, du fait de son degré de généralité. Mais il est également quasi absent du corpus, n'apparaissant qu'à cinq reprises, dont quatre dans les parties consacrées à la Commission de la vérité³.

Enfin, cette neutralisation porte également sur les causes du conflit. Celles-ci pourraient être énoncées dans un accord de paix, ne serait-ce qu'à travers l'affirmation rhétorique que les accords apportent des solutions à des problèmes spécifiques qui ont pu conduire au conflit. Dans le cas salvadorien, il n'y est pourtant jamais fait allusion. Le contexte international permet de comprendre cette situation : il s'agit, en effet, de la première intervention multilatérale des Nations unies dans un pays en guerre avant un cessez-le-feu. Pourtant, dans les autres interventions multilatérales de *peace-building* menées par les Nations unies dans les années quatre-vingt-dix, les accords sont explicites sur les raisons et les effets de ce conflit et sur leur vocation à y mettre fin de manière durable, non seulement par la fin des hostilités, mais également par la résolution de problèmes structurels, meilleure garantie pour une paix durable. Ainsi au Guatemala, les accords de 1996, négociés sous l'égide des Nations unies, affirment d'emblée que ce qui a été négocié (démocratie, respect des droits de l'homme, droits pour les populations indigènes, programmes de développement socio-économique) remédiera aux raisons structurelles du conflit (répression, impunité, inégalités sociales).

3. Comme il a été mentionné, le texte prévoit la création d'une Commission de la Vérité, qui « aura à sa charge l'éclaircissement de faits graves de violence qui se sont déroulés depuis 1980 » (Mexico, 1991).

Au Salvador, les accords de paix entendent régler une situation uniquement présentée en termes de *conflit armé* à travers l'obtention de la fin des hostilités, comme si cet affrontement était déconnecté de tout contexte politique, économique ou social. Les trois objectifs de la négociation, explicités lors de l'accord de Mexico en 1989, sont sans cesse réitérés, et complétés, à l'occasion de l'accord de Genève de 1991, par un quatrième, le respect des droits de l'homme. Mais les textes n'établissent jamais aucun lien de causalité entre eux. Ils ont d'ailleurs une présence totalement déséquilibrée dans le corpus, qui rend bien compte des priorités : *paix* revient à 156 reprises, *droits de l'homme* à 30, *démocratie* à 23, *réunification* seulement à 10 reprises (remplacé progressivement par *réconciliation*, présent à 24 occasions).

Cette euphémisation de la situation à l'œuvre dans les accords de paix est bien spécifique aux accords de paix en eux-mêmes. Elle ne se retrouve pas dans d'autres documents, y compris ceux rédigés par les Nations unies. Le rapport de la Commission de la vérité, publié fin 1993, commence par affirmer qu'« entre 1980 et 1991, la République du Salvador a sombré dans une guerre qui a plongé la société salvadorienne dans la violence, laissé des milliers et des milliers de morts et livré la population à des crimes affreux ». Dans l'introduction, signée par Boutros Boutros-Ghali, de l'ouvrage publié par les Nations unies sur le processus de paix au Salvador, il est mentionné d'emblée :

Le conflit au Salvador a été le produit d'inégalités sociales et économiques durables et du fait que pendant de nombreuses décennies, les forces armées répressives du pays et les organismes de sécurité publique ont dominé la vie salvadorienne. Quand la guerre civile a commencé en 1980, la situation a été aggravée par la présence d'autres conflits dans la région et par la confrontation idéologique entre les deux super-puissances. [...] Il existe un large accord pour affirmer que les raisons du conflit étaient doubles : le pouvoir de l'armée et la profondeur des injustices sociales, en particulier en ce qui concerne la propriété de la terre. (*The United Nations and El Salvador*, 1995, p. 6 et 7.)

L'emploi de termes cherchant à réduire le caractère polémique de l'affrontement armé paraît caractéristique d'un processus de négociation mené sans cessez-le-feu, entre deux acteurs qui ne sont pas parvenus à s'imposer à l'autre militairement et avec un médiateur au rôle important. Une fois la paix signée, acteurs et médiateur peuvent employer des termes moins neutres. Mais cela a comme conséquence centrale que les accords de paix n'imposent pas une interprétation du conflit, de ses causes et de la place de violence. L'absence d'un cadre d'interprétation commun ouvre d'autant plus la possibilité, pour chacun des acteurs, d'imposer sa propre compréhension du processus et de la place qu'il y a occupé.

Célébrer la paix : remettre le conflit au centre du processus

En dépit de la neutralité des termes employés, les accords de paix apparaissent comme le texte qui formalise le passage d'un régime civil fondé sur des élections limitées dans un contexte de guerre civile à une démocratie pluraliste dans une situation de paix. En l'absence d'un processus constituant, ou d'une validation par référendum, la signature par les deux parties confère à ces textes un statut particulier. Le gouvernement et le FMLN deviennent ainsi les seuls acteurs qui peuvent proposer une interprétation des accords parée de leur légitimité de signataires.

De ce fait, il est intéressant d'analyser comment ils célèbrent la signature de la paix, alors même que le texte est vidé de toute interprétation potentiellement conflictuelle. En effet, dans la mesure où il vise à être consensuel, cet acte pourrait poser les bases d'une forme de commémoration nationale. Néanmoins, les discours prononcés à cette occasion signalent déjà les positions que les deux acteurs cherchent à occuper.

Lors de la cérémonie de signature des accords de paix, le 16 janvier 1992, le président Alfredo Cristiani et l'un des dirigeants du FMLN, Sháfick Hándal⁴, prononcent des discours qui permettent de rendre compte de la manière dont les parties entendent interpréter les accords. Ces interventions présentent un très fort caractère démonstratif, elles donnent une place très importante à la célébration du processus, à la reconnaissance du rôle des acteurs externes, saluent la place prise par l'adversaire et soulignent une responsabilité partagée dans la réussite du processus.

Il existe un consensus sur les objectifs centraux des accords, particulièrement la paix et la démocratie (le thème du respect des droits de l'homme n'est quasiment pas cité par les deux intervenants et celui de la réconciliation a une place spécifique, analysée plus loin). Tous deux insistent, de manière équilibrée, sur la paix (19 occurrences dans le discours d'Alfredo Cristiani, 16 dans celui de Sháfick Hándal). Par contre, la référence à la démocratie est plus surprenante : le terme ne revient que dans 9 occurrences dans le discours de Cristiani, alors qu'il est employé à 28 reprises par Hándal. Or, l'interprétation donnée par chaque acteur du caractère démocratique du régime renvoie à des changements de position introduits par la nouvelle conjoncture.

Dans la limite du cadre protocolaire imposé, ces discours sont pour chacun une manière de proposer leur interprétation du processus de paix, et plus

4. « Discurso del Lic. Alfredo Cristiani en la ceremonia de firma de los Acuerdos de paz » et « Discurso del Comandante Schafik Jorge Hándal durante la ceremonia de firma de los Acuerdos de paz », 16 janvier 1992, <http://www.elsalvador.com/noticias/especiales/acuerdosdepaz2002/index.html>. Ces deux discours ont un volume similaire (environ 1500 mots).

largement de la nature du conflit, au-delà de l'affrontement armé, d'identifier ses causes, de montrer l'ampleur de ses conséquences. Tous deux insistent fortement sur cet aspect : il s'agit d'identifier les erreurs du passé pour les dépasser grâce aux nouvelles conditions créées par le texte.

Il est ainsi remarquable que le discours présidentiel évoque la nature de la crise en des termes pour lui inédits. Sa déclaration rompt avec l'interprétation traditionnelle du gouvernement :

La crise dans laquelle a été immergée la nation salvadorienne n'a pas surgi de rien ni n'a été le produit de volontés isolées ; cette crise si douloureuse et tragique a d'anciennes et profondes racines sociales, politiques, économiques et culturelles dans le passé. Un des défauts pernicieux de notre schéma de vie nationale a été l'inexistence et l'insuffisance des espaces et des mécanismes nécessaires pour permettre le libre jeu des idées, le développement naturel des différents projets politiques dérivés de la liberté de pensée et d'action, en synthèse l'absence d'un véritable schéma démocratique de vie.

Le président ne se contente pas seulement d'aller au-delà de l'explication traditionnelle de la droite, selon laquelle le conflit est explicable seulement comme une agression de la part de la guérilla. Il souligne que la crise a eu des raisons sociales, économiques et politiques :

Si, auparavant, nous parlions d'une démocratie naissante, désormais, à partir de l'accord formalisé de manière solennelle en ce jour, nous pouvons dire que la démocratie salvadorienne nous appartient à tous et que nous devons tous participer à son développement et à son approfondissement progressif.

La nouveauté, dans la position du FMLN, ne réside pas dans un changement par rapport à son interprétation antérieure, mais dans l'emphase donnée à la question de la démocratie par rapport à d'autres thèmes : celle-ci apparaît comme l'une des principales raisons qui ont conduit à l'insurrection et la principale conquête obtenue dans la négociation. Sháfick Hándal rappelle que « la signature des accords de paix marque l'aboutissement d'une étape décisive dans la longue et héroïque lutte du peuple salvadorien pour ses idéaux de liberté, de démocratie, de dignité humaine et de progrès ». Mais cette lutte aux objectifs multiples va se résumer à la place principale accordée à la question de la possibilité d'une expression pluraliste comme principale réussite du processus de paix :

Le principal, dans ce résultat, est la fin de l'hégémonie militaire sur la nation civile, la fin d'une très longue époque durant laquelle les idéaux libéraux des héros de notre indépendance ont été bafoués au profit d'une minorité opulente, qui s'appuyait sur le recours à la force et est devenue insensible aux demandes d'un peuple laborieux et pauvre.

Cette centralité des questions institutionnelles est également réaffirmée dans les raisons de l'insurrection :

Durant de nombreuses années et à plusieurs reprises, nous, les Salvadoriens, avons essayé de changer cette situation par des voies pacifiques, y compris électorales, mais ces portes ont été fermées. Il a été nécessaire de se soulever en prenant les armes pour ouvrir ces portes.

Cette emphase peut être opposée avec la quasi-absence de l'évocation d'autres revendications, comme la justice sociale ou la redistribution des terres.

Ces discours de célébration convergent sur l'importance accordée aux nouvelles conditions créées par l'accord et divergent sur l'interprétation de ce que vont permettre ces nouvelles conditions. Pour le président, l'emphase est portée sur le sentiment d'une unité retrouvée. La signature de la paix est interprétée comme la recréation d'une unité nationale par un processus qui privilégie l'harmonie et la recherche de consensus grâce à l'existence d'une confiance mutuelle, sans pour autant effacer les différences internes. Les bases de la négociation qui ont permis de parvenir à un accord sont ainsi érigées comme exemplaires de ce qui pourra se dérouler dans l'avenir à l'échelle du pays pour régler des conflits.

Il évoque ainsi l'accord comme « la grande fête de la paix », « une plate-forme d'harmonie ». Le texte établit « une paix authentique fondée sur le consensus social, sur l'harmonie fondamentale entre les secteurs sociaux, politiques et idéologiques et surtout sur une conception du pays comme une totalité sans aucun type d'exclusion ». Pour le président, la cérémonie elle-même est représentative de la réconciliation de la nation : « Le fait que pratiquement le pays entier soit représenté dans ce lieu est l'expression graphique et éloquente du fait que nous, les Salvadoriens, nous commençons à avoir confiance dans notre condition de compatriotes liés par un seul destin national. » Or cette invocation d'une unité nationale retrouvée, orchestrée par le gouvernement, s'accompagne également d'une certaine désincarnation, voire abstraction : ce nouvel ensemble subsume les acteurs particuliers, à la fois de la période de la guerre civile et de la période qui s'ouvre avec les accords.

Cette rhétorique de réconciliation existe également dans le discours de Sháfick Hándal, qui évoque à deux reprises « le nouveau consensus national », mais elle est secondaire. À une certaine modération programmatique répond une volonté de rappeler la mobilisation politique, sociale et en particulier armée de l'organisation pendant la guerre civile. Or cette évocation est extrêmement précise : il rend ainsi un vibrant hommage « à tous ceux qui sont tombés et aux victimes, à tout le peuple pour son sacrifice et son aide », en évoquant précisément le nom de plusieurs dirigeants et militants du FMLN pour les premiers, et différentes personnes connues ou anonymes au rang de seconds. La mise en lien de « l'unité des rangs révolutionnaires » et du « martyr du peuple salvadorien » permet de donner une connotation populaire à la geste du FMLN. Ce discours de mémoire combattante donne l'occasion de revendiquer une place dans la société une fois la paix signée, portée par la mobilisation sociale au

nom du souvenir de ceux qui sont morts et de la continuité de son projet politique. Sháfick Hándal prévient ainsi : « Nous n'arrivons pas à ce moment comme des brebis égarées ramenées au bercail, mais comme des promoteurs, mûrs et énergiques, des changements espérés depuis si longtemps par la majorité des Salvadoriens. »

Pour les deux acteurs principaux, la manière de célébrer la signature de la paix n'est pas une simple affaire de protocole. Elle donne l'occasion de proposer une interprétation de la période de la guerre civile à partir de laquelle chacun se projette dans l'avenir. Si le gouvernement dit être conscient des limites de sa propre action par le passé, il entend y remédier par la proclamation d'une unité retrouvée. Pour le FMLN, la célébration de la paix permet de voir comment certains éléments vont acquérir une importance nouvelle dans une rhétorique ancienne : l'acceptation de la démocratie libérale est revendiquée comme un acquis majeur de la lutte, qui permet de maintenir une posture de mobilisation.

Commémorer la paix : échec d'une mémoire nationale et construction d'une identité partisane

Dès 1992, le gouvernement décide de faire du 16 janvier le « jour de la paix », avec des commémorations annuelles qui permettent de rappeler l'importance de l'évènement dans l'histoire contemporaine du pays⁵. Mais la cérémonie de 1999, en présence du président et du candidat désigné par le FMLN pour l'élection présidentielle organisée deux mois après, est la dernière à revêtir une telle dimension : par la suite, les délégués du FMLN sont soit peu nombreux et de second rang, soit absents. De fait, pour les deux parties, l'orientation donnée à ces commémorations, voire leur éventuel maintien, relève davantage de logiques liées à l'évolution de chacun et à leur volonté d'utiliser cet acte mémoriel au service de leur action politique présente, comme le montre l'analyse des discours prononcés à l'occasion de célébrations récentes.

Le gouvernement maintient une célébration, mais en modifie la nature : jusqu'en 2000, elle a lieu au Cristo de la Paz, monument à la sortie de la capitale. En 2001, elle est annulée au dernier moment en raison de tremblements de terre. À partir de 2002, c'est dans différents lieux marqués par le conflit que les cérémonies se déroulent. La cérémonie évoque la signature de la paix, mais le thème sert à mettre en avant les actions gouvernementales (distribution de bourses en 2002, inauguration d'un pont en 2003, début d'un chantier en 2005). La volonté de contribuer à la reconstruction du pays est désormais plus

5. Sur les enjeux liés à la mise en place de commémorations, pour le cas français, voir Namer, 1987.

liée à une réponse à des destructions liées à des catastrophes naturelles qu'aux conséquences du conflit armé. Cette logique aboutit en 2006 au fait que le gouvernement annonce la fin des cérémonies officielles, puisqu'il déclare que « la question des accords de paix est considérée comme réglée »⁶. Cette interprétation réduit la commémoration des accords à la question de la mise en œuvre. De manière plus large, l'abandon d'une cérémonie reflète l'absence de volonté du gouvernement de transformer la commémoration des accords de paix en une célébration nationale.

Dès 2000, le FMLN organise des contre-commémorations, la plupart au Cristo de la Paz⁷. Il ne s'agit pas pour le parti de prendre le relais d'une commémoration délaissée par le gouvernement : ces interventions sont pensées pour faire un bilan de l'action du parti et surtout, une critique du gouvernement à partir des accords de paix : « La journée de commémoration des quatorze ans de la signature des accords de paix ne cherche pas à être une commémoration historique, mais plutôt à analyser l'impact que les accords de paix ont eu sur la construction démocratique du Salvador quatorze années plus tard » (2006). Toutes les interventions sont construites à partir de la comparaison entre les objectifs énoncés par les accords et la situation présente⁸. En utilisant une référence incontestable, le FMLN donne un double objectif à ces cérémonies. Il s'agit tout d'abord d'une occasion de réclamer au gouvernement ce qui n'aurait pas encore été mis en œuvre, alors que le FMLN affirme avoir rempli toutes ses obligations – c'est à cette logique de récrimination que le gouvernement entend répondre en mettant fin aux commémorations. Il s'agit ensuite de transformer cette occasion en un moment qui permet de rappeler la continuité entre la lutte armée et la participation aux élections à travers la thématique de la mobilisation. Le FMLN réussit à faire le lien entre ces deux aspects en affirmant que les politiques néolibérales du gouvernement vont contre les dispositions des accords de paix, et qu'il convient dès lors de s'y opposer. Le rappel du passé est ainsi utilisé par le FMLN pour nourrir son évolution contemporaine.

6. Déclaration du ministre de l'Intérieur dans « A 14 años de los Acuerdos de Paz », *La Prensa Gráfica*, 16 janvier 2006.
7. Les déclarations du FMLN retenues ont été celle de 2002, 2004, 2005 et 2006. Elles peuvent être consultées, pour 2002, dans « Posición del FMLN a 10 años de la firma del Acuerdo de paz », *Estudios centroamericanos*, 639-640, p. 159-161; pour 2004, dans le discours de Schafik Hándal, « A doce años de la firma de la paz la hora del cambio para El Salvador se acerca », <http://www.rebellion.org/internacional/040129schafik.htm>; pour 2005, dans « Discurso del coordinador general del FMLN Medardo González en el XIII aniversario de la firma de los Acuerdos de paz »; enfin, pour 2006, voir Salvador Sánchez Cerén, « 14 años construyendo la paz con justicia social, Situación de los Acuerdos de paz en El Salvador ». Les extraits cités par la suite sont référencés par l'année du discours.
8. Ainsi en 2002, le FMLN rappelle les quatre objectifs des accords de paix dans des formulations reprises textuellement de l'Accord de Genève. Ces objectifs servent à nouveau de structure aux discours de 2005 et 2006.

Le FMLN ne manque pas de rappeler qu'il a rempli ses obligations :

Le FMLN a rempli ses engagements.

Le FMLN a tenu son engagement de se transformer en parti politique légal (2002).

Conséquent avec sa pensée, le FMLN a détruit ses armes et s'est incorporé au scénario politique institutionnel (2004).

Après treize ans, personne ne pourrait affirmer que le FMLN n'a pas rempli les obligations qui étaient les siennes dans les accords (2005).

La transformation de la guérilla en parti et son succès électoral sont même présentés comme l'une des réussites les plus exemplaires de la mise en œuvre des accords de paix : « Si nous considérons les aspects les plus consolidés des accords de paix, nous voyons en premier lieu l'activité politique du FMLN » (2006). Au contraire, il est constaté que l'engagement du gouvernement a été partiel, voir partial : « Cette transition a été modifiée et tronquée dans des limites telles que, loin de réconcilier et réunifier, elle a marginalisé la majorité » (2002). Les reproches portent sur le fait que les mesures n'ont été que partiellement mises en œuvre, voire ignorées, contrairement aux engagements pris : « Non seulement les gouvernements dirigés par Arena n'ont ni pris en compte ni respecté les recommandations de la Commission de la Vérité, mais ils les ont même discréditées et méprisées » (2002) ; « certains accords importants n'ont jamais été tenus, ou seulement en partie » (2004).

À cette thématique de la mise en œuvre tronquée vient s'ajouter, dans les discours récents, celle du retour en arrière. Ainsi, dans le discours de 2005, le FMLN déclare qu'en matière électorale,

[...] non seulement l'objectif [de la démocratisation] ne s'est pas réalisé, mais en plus, le peu d'avancées qui a été obtenu est aujourd'hui en franche régression [...] ; ce que nous avons vu le 21 mars dernier est la démonstration la plus évidente d'une claire violation de cet engagement. [...] Les accords ont mis fin à la dictature militaire ; nous sommes aujourd'hui dans un régime dictatorial civil et dans une forme de gouvernement autoritaire. Les institutions créées ou réformées par les accords ne sont pas parvenues à une maturité institutionnelle à cause de la perversité du système politique au service du parti Arena (2005)⁹.

L'action du gouvernement mettrait en danger l'une des principales réussites de l'accord : « Il est important de rappeler que dans le pays, à l'issue des accords, de nouvelles règles du jeu ont été construites, que la Constitution a été réformée, mais Arena a mis en œuvre des mécanismes autoritaires qui ont fait régresser le processus de démocratisation initié à l'occasion de la signature

9. Le discours se réfère à l'élection présidentielle du 21 mars 2004 qui s'est traduite par une victoire du candidat de l'Arena, Antonio Saca, contre celui du FMLN, Sháfick Hándal. Dans un premier temps, ce dernier a refusé de reconnaître sa défaite au nom du fait que de très nombreuses irrégularités pendant le scrutin auraient entaché sa sincérité.

des accords de paix» (2006). Cette thématique du retour en arrière permet au FMLN de montrer que le gouvernement aurait réalisé une « contre-réforme » des accords de paix, tant les législations adoptées depuis orientent le pays vers un autre voie : « Lorsque nous affirmons qu’Arena a abandonné le chemin de la démocratisation, nous nous référons aux changements qu’il a introduits dans l’esprit des accords de paix. Arena a lancé une contre-réforme des accords de paix » (2006).

Or, si l’usage de cette rhétorique de la récrimination est toujours fréquent, ce n’est pas seulement par un attachement au respect des engagements des deux parties. C’est surtout parce que la direction du parti entend élargir cette question à la critique plus large des politiques néolibérales du gouvernement. Dans sa position de principal parti d’opposition, la référence aux accords permet de parer d’une légitimité incontestable la critique : « Avec la signature des accords de paix commençait une transition qui a engendré de grandes espérances et attentes au sein du peuple salvadorien, mais une autre transition, imposée au pays de manière unilatérale et arbitraire, s’est appropriée l’espace : la mise en œuvre du modèle et de la politique néolibéraux » (2002). Dans l’argumentation du FMLN, non seulement les mesures néolibérales adoptées par le gouvernement sont attentatoires à ses engagements, mais en plus elles aggravent les conditions socio-économiques qui avaient conduit au conflit armé : « Cette autre transition, la néolibérale, imposée par Arena en marge des accords de paix et en violant les engagements qui étaient les siens, a précipité notre pays dans une récession économique » (2002). Au nom de sa qualité de signataire des accords, et face à l’abandon par le gouvernement de cette commémoration, le FMLN s’érige en gardien exclusif du message porté par ces textes.

Or, le lien entre la situation antérieure à 1992, celle du conflit armé, et le présent est établi par la continuité de la mobilisation :

Les événements, exprimés dans des politiques et des actions non concertées, impopulaires et, à de nombreuses reprises, en violation de la loi, de l’esprit des accords de paix et de la Constitution, ont mis trop rapidement fin à l’illusion que la paix avait résolu tous nos problèmes. Les gens ont ainsi appris qu’en réalité, une nouvelle étape de lutte s’était ouverte, désormais dans de nouvelles conditions, pour conquérir les objectifs toujours présents de progrès, de liberté et de bien-être (2004).

De ce fait, la mobilisation pour la défense de ce qui a été obtenu dans les accords de paix et qui est présenté au sein du FMLN comme le résultat de la pression politique et militaire de la guérilla, est mise directement en lien avec la mobilisation contre la politique du gouvernement, contre laquelle le parti agit :

En ce jour anniversaire de la signature, nous appelons tous les Salvadoriens et toutes les Salvadoriennes qui désirent des changements réels dans notre pays à nous accompagner dans notre lutte pour le respect et l’accomplissement des accords de paix. Nous appelons en particulier les travailleurs, du privé et du secteur public,

organisés dans le mouvement social, à lutter contre les injustices du modèle néolibéral d'Arena (2005).

Dans cette valorisation de l'action, l'image des « brebis égarées ramenées au bercail », utilisée par Hándal lors de son discours de 1992, est rappelée avec régularité (2002, 2004).

Contrairement au gouvernement, le FMLN continue à manier avec fréquence la référence aux accords de paix. Il ne s'agit pas – ou en tous cas, pas seulement – d'une invocation rituelle à un moment clé dans l'histoire de cette organisation. Comme le montre l'analyse de la rhétorique argumentative des discours prononcés à l'occasion des commémorations de la signature de la paix, l'invocation de ce passé sert avant tout à mettre en avant ce qui caractérise aujourd'hui le projet et l'identité militante du parti, la continuité entre le projet révolutionnaire de l'organisation armée et l'action du parti qui en est issu, qui est affirmée à travers une rhétorique de la mobilisation politique et sociale. Sa position dans le paysage politique du pays, à la fois signataire des accords et principal parti d'opposition, lui permet d'utiliser d'autant plus cette argumentation.

Au Salvador, les accords de paix entendent mettre fin à la guerre civile, marquée par le recours à la violence de tous les acteurs en présence. La principale garantie de leur succès était la transformation de la guérilla en parti politique et sa participation aux élections. Or, près de quinze ans après la signature de la paix, les partis qui se sont affrontés par les armes puis ont négocié la fin de ce conflit dominant toujours la politique salvadorienne, sans que chacun ait pour autant renoncé à son projet politique. Dans les accords de paix en tant que tels, le processus d'euphémisation de la violence, en tant que manifestation concrète du conflit armé, peut être compris comme une volonté d'imposer un cadre neutre pour que des acteurs politiques radicaux n'aient pas la possibilité d'y imposer leur cadre d'interprétation. Or l'analyse des discours des acteurs évoquant la signature de la paix permet de voir comment des acteurs politiques se réfèrent à ce qui a été leur trajectoire, et en particulier le recours à la violence armée. Le cas de l'ancienne guérilla, la seule à manifester encore une référence aux accords de paix, est tout à fait caractéristique : la violence armée y est considérée comme le moyen qui a été mis au service d'un projet radical dans un contexte particulier. Ni la période de la guerre civile, ni la négociation de la paix n'ont signifié pour elle une dénatura-tion de son projet. Mais désormais, c'est l'appel à une mobilisation politique et sociale qui permet d'exprimer cette radicalité.

Références

LAVABRE Marie-Claire, 1994, « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 3, p. 480-493.

MAINGUENEAU Dominique, 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, n° 9, p. 64-75, <http://www.margeslinguistiques.com>

NAMER Gérard, 1987, *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, L'Harmattan.

The United Nations and El Salvador, 1995, New York, Département d'information publique des Nations unies (Blue Book Series).